



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des
territoires

Service environnement

Unité biodiversité-forêt-chasse

Affaire suivie par : Nathalie DEVULDER
Tel : 03 51 16 51 82

Charleville-Mézières, le 12 décembre 2022

**Synthèse des observations du public
relatives au projet d'arrêté préfectoral définissant les secteurs dans lesquels la présence
du castor d'Eurasie est avérée dans le département des Ardennes et réglementant l'usage
des pièges de catégorie 2 pour l'année 2022-2023**

Le projet d'arrêté préfectoral, définissant les secteurs dans lesquels la présence du castor d'Eurasie est avérée dans le département des Ardennes et réglementant l'usage des pièges de catégorie 2 pour l'année 2022-2023, a fait l'objet d'une consultation du public du 9 au 30 novembre 2022 via une mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Au cours de cette période de consultation en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes, ce projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du public.